

Bulletin mensuel n° 48
11 juin 1998

Editorial

CAPN du 27 mai : mutation des IEN

Action engagée : forte mobilisation

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 48

Directeur de la publication :

Michel LE BOHEC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**

Olga Diaz : 01 41 08 01 01

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI·EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Obligation de réserve, le ministre donne le ton

L'obligation de réserve est plus que jamais à l'ordre du jour comme en témoigne la récente suspension d'un fonctionnaire au motif du non-respect de cette obligation.

Il suffit, pour en avoir confirmation, de nous tourner vers notre ministre qui reste sur une très prudente réserve quant aux informations relatives aux modifications de l'organisation et du fonctionnement du système éducatif.

Nous avons connu cette attitude pour la mise en place des Comités locaux d'Education et pour celle de l'enseignement des langues étrangères à l'école élémentaire.

Nous la retrouvons encore à l'occasion des transformations qui s'engagent à la suite du rapport PAIR. Seuls les recteurs ont été tenus informés des intentions du ministre qui les a chargés d'une étude de faisabilité alors qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les organisations syndicales.

De même, nous découvrons un projet de modification du statut des IPR-IA et des IEN sans que les concertations qui s'imposent aient eu lieu.

Réserve aussi au ministère vis-à-vis de collègues qui, lors d'une demande d'explications quant à leur non-inscription au tableau d'avancement à la hors-classe, se voient rappeler les règles générales d'établissement de ce tableau sans que leur situation personnelle ne soit abordée.

Bien qu'elle ne soit pas pratiquée de leur plein gré par certains, cette concertation est indispensable au bon fonctionnement de l'administration (1).

Monsieur le ministre, les textes sont clairs, la concertation avec les syndicats ne peut être assimilée au non-respect de cette obligation... et ne peut conduire à la suspension d'un ministre.

Michel LE BOHEC
Le 4 juin 1998

AGENDA

12 mai

- * MEN / Commission de réforme (M. LE BOHEC)
- * MEN/ groupe de travail Formation continue – sous-groupe “Formation des Personnels ” avec, en préalable, réunion de concertation au S.E. (M. LE BOHEC).

18 mai

- * POITIERS / Congrès de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques. M. PHILIPPE, Responsable académique POITIERS, y représentait le SI.EN.
- * FEN/Réunion secteur “Hors de France ” (M.-P. COLLET)
- * FEN/Groupe de travail “ Education à la santé ” (M. LE BOHEC)
- * MEN / Audience DPATE préparatoire à la CAPN des mutations (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET)

19 mai

- * Réunion du groupe de travail “ Historique du Syndicat ”
- * LA ROCHELLE / Colloque FEN sur “ L'Evaluation ” (M. MARUCELLI)

20 mai

- * Rencontre S.E. / SI.EN (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)

25 mai

- * ISSY-les-MOULINEAUX / Congrès FEN (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET - CI. ETIENNE – R. HASIAK – P. ROUMAGNAC)

26-29 mai

- * ISSY-les-MOULINEAUX / Congrès UNSA (M. LE BOHEC – P.ROUMAGNAC)

26 et 27 mai

- * SI.EN / Préparation du mouvement

27 mai

- * CAPN des mutations. (M. LE BOHEC – R. HASIAK – B. LESPEDES – M. LEVEQUE – CI. ETIENNE – M.-P. COLLET — J.- CI. QUEMIN - P. ROUMAGNAC)

28 mai

- * MEN / Audience S. ROYAL en préalable aux Assises nationales des Z.E.P. (P. ROUMAGNAC)

30 mai et 1er juin

- * LA ROCHELLE / Congrès F.C.P.E. – (J. CARDONI, responsable départementale, y représentait le SI.EN)

3 juin

- * FEN / Commission vie fédérale (M. LE BOHEC)

4 et 5 juin

- * MEN / ROUEN / Assises nationales des Z.E.P. (P. ROUMAGNAC)

8 juin

- * FEN/Exécutif fédéral national (M. LE BOHEC)
- * MEN/Audience - paritaire -DPATE sur critères hors classe et passage IPR-IA (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – R. HASIAK – J.-CI. QUEMIN – P. ROUMAGNAC)

8 – 11 juin

- LAMOURA / Congrès de la Fédération Générale des Retraités. Participation de J. TOUZET au titre du SI.EN-FEN.

9 juin

- * Réunion groupe de travail “ Historique du Syndicat ” (M. CRUCHET)

11 juin

- * Conseil Supérieur de l'Education (M. LE BOHEC - M.-P. COLLET)

Si tous les I.E.N...

Si tous les I.E.N. voulaient bien se souvenir qu'ils ont passé un concours, satisfait à un CAIDEN et appartiennent à un même corps.

Si chacun voulait bien admettre que la force de ce corps à l'effectif restreint se situe dans la mise en commun des énergies au service des maîtres et des élèves, que la différence ne signifie pas la supériorité et qu'il est plus glorieux de démontrer la qualité commune que de chercher à flatter ou à se placer quitte à pousser celle ou celui qui dérange.

Si notre hiérarchie s'appliquait à considérer les inspecteurs sur des critères objectifs et dans la transparence, comme elle leur demande de traiter les enseignants,

Alors, unis par une cause commune, nous pourrions enfin nous faire entendre pour une authentique revalorisation indiciaire pour tous.

Car, enfin, avec les charges innombrables et les responsabilités qui sont les nôtres, est-il supportable qu'un

I.E.N. de classe ordinaire soit bien moins traité :

- qu'un Principal de collège ;
- qu'un professeur certifié à la hors-classe ;
- que certains professeurs d'Ecole qui sont sous notre responsabilité ;
- qu'un enseignant avec quelques heures supplémentaires ?

Quand comprendrons-nous que le Bureau National ne peut être fort et donc entendu que s'il peut s'appuyer sur une base solide et déterminée ? Ce ne sont pas les stratégies individuelles de collègues toujours prêts à bondir dans l'heure sur toute demande (fût-elle futile) pour avoir ainsi la certitude de se placer ou à rejeter telle proposition d'action parce que “ ce n'est pas l'heure ; c'est trop dur ; pas assez significatif ” qui nous permettront d'avancer.

Quand arrêterons-nous de nous diviser, de nous déchirer ?

Où est, chers collègues et amis, notre dignité ?

Yves RONDEL

Billet d'humeur

Profil ou faciès ... ?

A Lille on cherche des Inspecteurs de l'Education nationale qui connaissent bien le département, à Bayonne on exige qu'ils parlent la langue régionale... sans que personne au fond ne s'en émeuve vraiment, sans se rendre compte que la préférence locale pour la nomination des fonctionnaires relève de la même logique que la préférence nationale prônée par certains partis nationalistes.

A première vue, c'est une simple question de bon sens qui conduit naturellement à privilégier celui dont on se sent proche pour des raisons de langue, de culture, de race, de couleur... Réflexe identitaire, réflexe communautaire, besoin de vivre au pays et d'y vivre entre soi...

Mais il n'est pas difficile de s'apercevoir très vite combien cette préférence locale est aussi exclusion, refus de l'autre, rejet de l'étranger, clientélisme, repli sur soi... et combien elle est anachronique dans une Europe qui met en place la libre circulation des hommes sur son territoire...

Et cette situation devient inacceptable lorsque c'est l'Etat lui-même qui introduit de

telles discriminations alors qu'il doit être le garant de l'unité nationale en veillant notamment à ce que les postes de fonctionnaires soient accessibles à tous les citoyens et attribués exclusivement sur des critères de compétence professionnelle.

Parce que le SI.EN fonde son action sur les valeurs de la République, il lui appartient de dénoncer avec vigueur ces «dérives communautaires» et d'engager les recours qui seraient nécessaires pour faire respecter les lois de la République.

Andromède

Nota (qui n'a rien à voir, ou presque) : en cette période de Coupe du Monde, peut-on imaginer une équipe de France qui se serait privée au cours de son histoire récente des joueurs issus de l'immigration, les Kopa, Platini, Djorkaeff et bien d'autres...

Le refus de la préférence locale n'est pas seulement une question de principe républicain, c'est aussi le souci de l'efficacité et de l'intérêt général !

*Plus de chèques en blanc
ni de chèques sans provision
et interdiction de confondre
boubou, gonnelle et gandoura,
babouches, cothurnes
et charentaises*



Sommaire

Agenda	page 2
Si tous les IEN ...	page 2
Billet d'humeur	page 3
Action engagée	page 3
Compte rendu de la CAPN	pages 4 - 5
Veni, vidi, dici	page 5
Analyse et commentaire	pages 6 - 7
Mouvement 1er degré	pages 8 - 10
Mouvement IO	page 10
Mouvement IPR-IA	pages 10 - 11
Mouvement ET	page 12
Intervention des ET en entreprise	page 13
Un doyen pour les IEN	page 14
Mise en oeuvre sans concertation	page 14
Modification statutaire	page 15
Concours de recrutement IPR-IA	page 16

Action engagée

Forte mobilisation des inspecteurs sur l'ensemble du territoire autour des consignes d'action du SI.EN.

Madame la ministre nous invite à poursuivre les négociations avec son directeur de cabinet.

Négociateur, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il nous faut aboutir.

Aboutir très rapidement à ce que le verrou du 731 saute pour la classe normale I.E.N. Nous demandons le 818 NM avec répercussion pour les retraités.

Aboutir à la mise en place du corps unique aux missions diversifiées, obtenir la clarification de nos missions et les moyens correspondants.

Ces demandes ne sont pas nouvelles, mais nous les reformulerons tant qu'elles ne seront pas satisfaites.

Pour aboutir nous maintiendrons l'action aussi longtemps que nécessaire.

Michel LE BOHEC

CAPN du 27 mai 1998

Mutation des IEN

Première CAPN "ordinaire" depuis les élections professionnelles, le SI.EN-FEN y détient 4 sièges de titulaire et le SNPIEN-FSU : 1 ; un nouveau directeur, ou plutôt une directrice qui semble avoir bien pris la mesure de la tâche qui lui incombe en matière de mutations, aidée par une équipe compétente.

La séance, au cours de laquelle nous avons pu intervenir efficacement, a duré presque quatre heures. En effet, nous avons pu discuter, argumenter afin d'obtenir des améliorations dans les affectations proposées par le ministère.

Il y eut également des moments de discussions après quand le ministère a renié la parole donnée en 97 de permettre la mutation d'un collègue, décision soutenue par le représentant de l'autre organisation syndicale. Dans d'autres cas, les représentants de l'Inspection Générale, voire le Recteur (membres de la CAPN au titre de l'Administration) sont allés dans notre sens, en donnant en direct les avis qu'on ne leur avait pas demandés avant.

Faut-il ou ne faut-il pas appliquer de manière rigide la règle des trois ans ? Le SI.EN-FEN est pour une application souple de cette règle dans la mesure où le poste demandé n'est pas demandé par un autre collègue, le SNPIEN-FSU est par contre farouchement opposé à toute dérogation à cette règle.

Une étude des avis défavorables à une mutation a été faite par Patrick Roumagnac, membre suppléant, cette étude montre une diversité des avis selon les secteurs géographiques. Ainsi, on peut avoir un avis défavorable (cas de demande de mutation avant trois ans) parce qu'on travaille trop bien, ou parce qu'on s'est rendu indispensable au bon fonctionnement d'une circonscription difficile !

Une vraie CAPN

En résumé, une vraie CAPN, dont les représentants du personnel ont été écoutés, même si, l'Administration l'a rappelé, les avis donnés ne le sont qu'à titre consultatif, la décision finale revenant au ministre.

Renée HASIAK

Déclaration de Michel LE BOHEC, Secrétaire Général du SI.EN-FEN.

Madame la Directrice,
Mesdames et Messieurs,

Nous abordons cette commission administrative paritaire dans un contexte difficile.

Les Inspecteurs, IEN et IPR-IA, sont en effet actuellement engagés, à l'initiative du SI.EN-FEN, dans des actions de revendication face à une situation plus que jamais inacceptable.

Une situation inacceptable

Inacceptable en ce qui concerne leurs carrières et la gestion de ces carrières, l'accumulation de leurs missions et les moyens dont ils disposent pour assumer ces missions.

Inacceptable aussi par l'absence de mémoire de notre administration qui ne sait pas apporter aux inspecteurs retraités la reconnaissance qui leur est due.

En termes de carrière, plus de la moitié des IEN de classe normale se voient aujourd'hui bloqués à l'indice 731 ce qui traduit un différentiel entre les corps viviers et le corps des IEN mais en défaveur de ce dernier, cela est inacceptable.

De plus, nous avons jusqu'alors été soumis à des modalités de promotion qui, notamment du fait du fonctionnement des C.A.P.A., ne lais-

saient place ni à l'équité ni à la transparence. J'ajouterai à cela l'anomalie que constitue la coexistence de deux corps d'inspecteurs alors que nous assistons à une homogénéisation des carrières des enseignants. L'existence de ces deux corps traduit pour nous une non-reconnaissance de la dignité, des responsabilités et de l'engagement professionnel des I.E.N.

Des postes vacants

C'est dans ce contexte difficile que nous abordons donc cette C.A.P.N., avec un premier constat, le nombre important de postes qui, dans les différentes spécialités, resteront vacants à l'issue des nominations, y compris celles des inspecteurs stagiaires. Il y en aura de 15 à 25% selon les spécialités.

Nous demandons que le nombre de postes d'inspecteur mis au concours soit abondé de façon à permettre la résorption de ces postes vacants.

Nous avons pu constater à l'occasion de ce mouvement, l'apparition de nombreux postes catégorisés "à profil" sans qu'il soit toujours possible de bien percevoir le fondement du classement de certains d'entre eux dans cette catégorie.

Des postes à profil

Si poste à profil il doit y avoir, cela implique, pour le SI.EN, qu'une concertation ait lieu entre les représentants des inspecteurs et l'administration, permettant de mettre à jour les caractéristiques qui font qu'un poste doit être - ou non - "à profil". Cela implique aussi que les modalités d'appréciation des profils des postulants soient précisées et établies afin que chacun puisse avoir l'assurance d'être traité équitablement.

Le SI.EN-FEN demande la constitution d'une commission nationale, dans laquelle il serait représenté, afin d'apprécier objectivement l'adéquation entre l'expérience, les qualités et les compétences des postulants et le profil des postes proposés.

La nécessaire concertation

Nous demandons que toute modification des postes donne lieu aux concertations prévues, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, nous assistons dans l'académie de Nancy-Metz à une tentative de modification de circonscriptions dans l'incompréhension générale. Il en résulte des troubles graves, préjudiciables à l'intérêt du service public.

Il est normal qu'il y ait des modifications de circonscriptions, mais pas dans ces conditions et hors de tout dialogue. Nous demandons qu'en Moselle une véritable concertation ait lieu entre l'administration et les inspecteurs et que si des changements doivent intervenir ce ne soit que pour la rentrée 1999.

Toujours dans ce domaine, nous déplorons l'absence de concertation qui a présidé à la suppression de 2 postes Enseignement techni-

que - option Economie et Gestion - dans l'académie d'Aix-Marseille alors que le ministère affiche une revalorisation de l'enseignement professionnel.

Nous demandons que les transformations de postes se fassent après concertation et dans la transparence. Comment, en effet, expliquer la création d'un 3^{ème} poste E.T. en Maths-Sciences dans l'académie de Rennes alors que deux resteront vacants ?

Il me reste à aborder les problèmes mêmes de mutation.

La règle des 3 ans

Y a-t-il eu harmonisation de la position des recteurs quant au critère des 3 ans dans le poste ? Cela n'apparaît pas, nous demandons que la CAPN corrige les anomalies et que nos collègues bénéficient des positions les plus favorables.

Le changement de spécialité

Plusieurs inspecteurs demandent des changements de spécialité, nous y sommes favorables sous réserve que leurs compétences correspondent aux spécialités demandées, ce dont peut attester l'Inspection générale ; nous souhaitons qu'une formation complémentaire leur soit proposée afin qu'ils puissent s'adapter au mieux à leurs nouvelles missions.

Les situations difficiles

Comme chaque année, nous allons être confrontés à des demandes de mutation émanant de collègues vivant des situations difficiles, tant en ce qui les concerne qu'en ce qui concerne leur famille. Nous souhaitons qu'ils obtiennent satisfaction, mais sur des

bases équitables. Nous demandons que ces bases soient clarifiées ; cela passe peut-être par un barème spécifique afin d'assurer un traitement homogène de ces situations au niveau national.

Une dernière interrogation, que devient le poste Economie et Gestion de Nancy, poste qui n'est pas au mouvement, alors que personne n'assume la mission correspondante ?

Ce mouvement voit apparaître pour la première fois des candidatures d'IPR-IA sur des postes relevant traditionnellement des champs de compétence des IEN. Nous regrettons que ces candidatures n'aient pas été portées sur les documents préparatoires qui nous ont été fournis.

Ce matin a eu lieu le mouvement des IPR-IA - qui peut avoir des incidences sur le mouvement des IEN - aussi souhaiterions-nous disposer des résultats de ce mouvement.

De même, nous souhaiterions avoir connaissance des changements de situation de collègues pouvant avoir bénéficié d'un détachement.

La confidentialité

Il va de soi que les documents préparatoires sont confidentiels et nous n'admettons pas que certains collègues puissent, avant la tenue de la CAPN, faire état de leur mutation. Pour nous la confidentialité est la règle, nous souhaitons qu'il en soit de même pour tous.

Assises nationales des ZEP

Veni, vidi... dici

...mais le dernier ne fut pas le plus facile. Invité aux assises nationales des ZEP les 5 et 6 juin, le SI.EN-Fen figurait parmi les syndicats nationaux désignés par la FEN pour intervenir à la tribune, lors d'un temps réservé aux organisations représentatives des personnels, ainsi qu'aux fédérations de parents et aux associations. Le ministère ne l'entendait malheureusement pas de cette oreille, et a tenté à deux reprises d'empêcher cette prise de parole. Suite à l'intervention pressante de la FEN, nous avons pu nous exprimer pendant un temps, certes, chichement compté, mais ce n'est qu'un début ! Le SI.EN-Fen ne réclamait à Rouen que des moyens pour rendre les IEN plus disponibles envers les enseignants de ZEP, afin qu'eux-mêmes soient plus efficaces pour leurs élèves. Nous avons su nous faire entendre malgré les résistances ; demain, nous saurons hausser le ton si les revendications que nous avons maintes fois réitérées continuent à être négligées.

Patrick ROUMAGNAC

Mouvement 1998 - Analyse et commentaires

Nb de voeux	Nb de postulants (A)	ont obtenu satisfaction (B)	B/A*100 (en %)	B/123*100 (en %)	A/300*100 (en %)	ont "étendu" leurs voeux (C)	(C) ayant obtenu satisfaction
1 voeu	81	26	32,10	21,14	27,00	6	1
2 voeux	54	18	33,33	14,63	18,00	9	3
3 voeux	40	16	40,00	13,01	13,33	10	4
4 voeux	29	12	41,38	9,76	9,67	11	7
5 voeux	21	11	52,38	8,94	7,00	8	7
6 voeux	75	40	53,33	32,52	25,00	35	25
Total	300	123				79	47

- Tableau 1 -

La deuxième colonne du tableau 1 (colonne A) rend compte de la répartition des demandes en fonction du nombre de voeux. Il semble que ce facteur n'ait pas un rôle déterminant sur le résultat (nombre de candidats ayant obtenu satisfaction sur un voeu en colonne 3 [B], exprimé en pourcentage en colonne 4) ; en effet, en comparant les chiffres de la colonne 5 (pourcentage de résultats positifs rapportés au nombre de candidats satisfaits) à ceux de la colonne 6 (pourcentage de résultats positifs rapportés au nombre de candidats), il apparaît que la différence n'est pas significative. La colonne 7 (C) précise le nombre de candidats qui ont "étendu" leurs voeux (ex : "Tout poste dans l'académie X", "Tout poste dans le département Y, sauf..."). Si cette stratégie ne facilite pas les travaux de traitement, elle se révèle en revanche profitable pour les candidats à une mutation : le taux moyen de réussite passe à environ 59%, alors qu'il n'est que de 34% pour ceux qui n'utilisent pas cette possibilité.

**300 collègues
ont participé au
mouvement des IEN
1998 dans la
spécialité
" Premier degré " .**

**123 d'entre eux
(soit 41%)
ont obtenu
satisfaction sur un
de leurs voeux.**

Les possibilités de muter sont limitées par les avis des IA.DSDEN et des recteurs : l'administration propose systématiquement de se conformer à ces décisions. Fort heureusement pour les collègues concernés, les commissaires paritaires élus du SI.EN-Fen ont réussi à plusieurs reprises à remettre ce choix en cause (notons au passage qu'ils n'ont été que mollement suivis par d'autres représentants syndicaux... quand ces derniers ne remettaient pas en question les avancées enregistrées ! Dont acte). Nous ne contestons nullement l'intérêt de maintenir un responsable pendant trois années sur un poste ; c'est sans doute le temps nécessaire pour mettre en œuvre une action sérieuse. Mais il faut aussi prendre en compte les situations particulières :

- 18 collègues demandaient à bénéficier d'un rapprochement de conjoints ; grâce à l'action syndicale, 14 d'entre eux ont obtenu satisfaction ;
- 5 faisaient valoir un problème de santé ; 4 ont pu rejoindre le secteur souhaité.

Il faut aussi que les traitements soient équitables à l'échelle nationale ; le tableau 2 permet d'illustrer les écarts entre les diverses académies :

	demandes	avis favorables		avis défavorables		sans avis	
		IA DSDEN	RECTEUR	IA DSDEN	RECTEUR	IA DSDEN	RECTEUR
1 an	25	15	11	10	12	0	2
2 ans	50	35	33	8	10	7	7
3 ans	58	58	53	0	0	0	5
4 ans	43	41	39	0	1	2	3
5 ans	32	30	30	0	0	2	2
6 ans	30	28	28	0	0	2	2
7 ans	15	15	15	0	0	0	0
8 ans	15	12	13	1	1	2	1
9 ans	7	6	7	0	0	1	0
≥ 10 ans	25	23	22	1	2	1	1
Total	300	263	251	20	26	17	23

- Tableau 2 -

La première colonne du tableau 2 correspond à l'ancienneté sur le dernier poste occupé. La "règle" commune impose une ancienneté de trois ans (sauf cas exceptionnel, comme un rapprochement de conjoints par exemple) avant de pouvoir obtenir une mutation. En observant les deux premières lignes force est de constater que le sort réservé à ces demandes précoces est extrêmement variable : 60% d'avis favorables pour les IA.DSDEN et 44% pour les recteurs au bout d'un an sur un poste, respectivement 70% et 66% au terme de la seconde année. Si certains adoptent une ligne pure et dure (avis défavorable pour tous), d'autres sont nettement plus compréhensifs (avis systématiquement favorables), d'autres encore modulent leurs choix selon des critères difficiles à appréhender (ex : un recteur émet ainsi deux avis défavorables pour des IEN en poste depuis moins de trois ans qui souhaitent se rapprocher de leurs conjoints, et deux avis favorables pour des collègues de même ancienneté mais qui ne sont pas séparés de leurs compagnons... "Va t'en comprendre Charles !"). Une fois encore cette situation nous conduit à dénoncer l'arbitraire qui prévaut encore trop souvent dans la gestion des carrières des IEN.

Le tableau 3 montre que les déplacements des IEN se situent majoritairement au sein de leur académie (58,5% des cas). Il rend compte aussi de la difficulté à accéder à certaines régions (eu égard à la présence du soleil, il serait possible de parler du phototropisme de l'IEN !), comme du peu d'attrait qui caractérise d'autres secteurs. Ce manque d'intérêt se retrouve en ce qui concerne certains postes à profil. Sans être hostile à la définition de "profils", nombre d'entre eux laissent perplexes :

Académie	Départs	Mouvements internes	Arrivées	Postes vacants
AIX MARSEILLE	1	2	6	1
AMIENS	1	6	2	7
BESANCON	2	0	1	10
BORDEAUX	0	4	3	2
CAEN	0	3	1	7
CLERMONT FERRAND	3	3	1	4
CORSE	0	0	0	1
CRETEIL	3	4	1	15
DIJON	1	1	0	7
GRENOBLE	2	0	3	2
GUADELOUPE	0	0	0	0
GUYANE	1	0	0	0
LILLE	2	10	0	3
LIMOGES	1	0	0	2
LYON	2	2	4	1
MARTINIQUE	0	2	3	0
MONTPELLIER	2	0	6	1
NANCY METZ	1	7	0	3
NANTES	1	4	3	6
NICE	0	0	3	0
Nouvelle CALEDONIE	1	0	0	1
ORLEANS TOURS	4	1	1	15
PARIS	0	0	3	0
POITIERS	2	2	0	6
REIMS	0	2	0	1
RENNES	0	1	2	4
REUNION	1	0	1	0
ROUEN	3	1	0	5
STRASBOURG	0	0	0	5
TOULOUSE	2	3	3	5
VERSAILLES	8	14	4	16
DETACHEMENTS DIVERS	7	0	0	-
TOTAL	51	72	51	130

- Tableau 3 -

- BAYONNE II : langue basque parlée
- CORSE : langue et culture corses et peut-être bientôt :
- MINISTERE : solide maîtrise de la langue de bois indispensable !

Mieux vaut en sourire, mais pour en rire franchement, il faudrait que cette multiplication des postes à profil (plus de 40 cette année !) ne lèsent pas certains collègues. Or que constatons-nous ? Au mépris de la plus élémentaire logique et de respect de l'équité, souvent invoquée mais rarement présente, les IA.DSDEN "choisissent" parmi une liste non pas les candidats qui pourraient occuper un poste, mais celui qu'ils veulent voir arriver. Qui pourrait dire qu'un IEN confirmé et fort apprécié de ses supérieurs n'est pas capable d'as-

sumer, par exemple, la responsabilité d'une ZEP ? Un "excellent candidat qui présente toutes les compétences requises pour la mission envisagée", mais classé n°2 se voit préférer un collègue parfois beaucoup plus jeune dans la carrière pour des raisons qui lui échappent. Le profil, oui sans doute, mais pas n'importe comment : l'établissement d'une liste de candidatures recevables qui seraient ensuite hiérarchisées selon le barème habituel de l'ancienneté dans les fonctions d'IEN serait acceptable, le choix d'un candidat sur des critères opaques ne l'est pas.

Ce mouvement des IEN titulaires terminé, l'heure est venue d'en tirer un premier bilan. Certains points sont positifs et encourageants : écoute satisfaisante des propositions des représentants

du personnels, règlement à l'initiative des élus du SI.EN-Fen de certaines situations difficiles, remise en cause d'avis défavorables préjudiciables à la vie familiale... d'autres laissent un goût amer : multiplication des postes à profil, réticences à prendre en compte des critères objectifs, redécoupages "sauvages" de circonscriptions...

Bien du chemin reste à accomplir sur la voie de l'équité et de la transparence. Il nous faudra encore et toujours lutter pour repousser l'arbitraire. C'est la mission que vous nous avez confiée par vos votes, avec votre soutien sur le terrain nous aurons à cœur de ne pas y faillir.

Patrick ROUMAGNAC

Mouvement 1998 - Premier degré

ADER DUCHATEAU Catherine

poste occupé : GENEVILLIERS / HAUTS DE SEINE
nouvelle affectation : NANTES EST / LOIRE ATLANTIQUE

ALESSIO Annie

poste occupé : BORDEAU AIS OUEST / GIRONDE
nouvelle affectation : GRADIGNAN CESTAS / GIRONDE

ALEXANDRE Philippe

poste occupé : SAINT JULIEN / AUBE
nouvelle affectation : LA CHAPELLE SAINT LUC / AUBE

AUBRIET Dominique

poste occupé : NANCY II / MEURTHE ET MOSELLE
nouvelle affectation : METZ AIS / MOSELLE

AUCLAIR Jean

poste occupé : CONTRES / LOIR ET CHER
nouvelle affectation : ROMORANTIN / LOIR ET CHER

BELLOQUE Philippe

poste occupé : LILLE CENTRE / NORD
nouvelle affectation : LILLE HELEMMES / NORD

BENITA Bernard

poste occupé : SAINT OUEN / SEINE SAINT DENIS
nouvelle affectation : 20 EME CIRCONSCRIPTION / PARIS

BILLIET Christian

poste occupé : AVESNES SUR HELPE AIS / NORD
nouvelle affectation : LILLE AIS / NORD

BLAKELY Michèle

poste occupé : NORD EST / MARTINIQUE
nouvelle affectation : RIVIERE SALEE / MARTINIQUE

BLANCHARD Francis

poste occupé : PONTIVY / MORBIHAN
nouvelle affectation : St BRIEUC II + IUFM / COTES D'ARMOR

BLOND Jean Claude

poste occupé : NIGER /
nouvelle affectation : St Rémy de Provence/ BOUCHES DU RHONE

BODERE Mary-Line

poste occupé : MARLY LES COMPIEGNE / OISE
nouvelle affectation : PONT SAINT MAXENCE / OISE

BODINIER Serge

poste occupé : EPINAL II / VOSGES
nouvelle affectation : TOUL / MEURTHE ET MOSELLE

BOST Olivier

poste occupé : TOGO /
nouvelle affectation : MENDE AIS / LOZERE

BOUCHERIE Dominique

poste occupé : EPINAY SUR ORGE / ESSONNE
nouvelle affectation : DRAGUIGNAN / VAR

BOUDOL François

poste occupé : MONTIGNY LE BRETONNEUX / YVELINES
nouvelle affectation : ORSAY / ESSONNE

BOUSQUET Alain

poste occupé : VIROFLAY / YVELINE
nouvelle affectation : FRESNES / VAL DE MARNE

BROCAIL Jean Marie

poste occupé : NEUFCHATEL EN BRAY / SEINE MARITIME
nouvelle affectation : ABBEVILLE I / SOMME

BRYON Isabelle

poste occupé : MEULAN / YVELINES
nouvelle affectation : POISSY / YVELINES

BUISINE Jean José

poste occupé : VALENCIENNES VIEUX CONDE + IUFM / NORD
nouvelle affectation : MILLAU / AVEYRON

CAMBE Gilbert

poste occupé : MAURIAC / CANTAL
nouvelle affectation : ISSOIRE / PUY DE DOME

CARREL Jean Marie

poste occupé : LORMONT / GIRONDE
nouvelle affectation : TALENCE VILLENAVE D'O. / GIRONDE

CAUX Louissette

poste occupé : SAMER / PAS DE CALAIS
nouvelle affectation : BOULOGNE SUR MER / PAS DE CALAIS

CHASSENIEUX Serge

poste occupé : MONTLUCON I / ALLIER
nouvelle affectation : RIOM LIMAGNE / PUY DE DOME

CHATELIN Marie Claude

poste occupé : TARBES II / HAUTE PYRENNES
nouvelle affectation : PAU IV / PYRENEES ATLANTIQUES

CHAUZEIX Annick

poste occupé : MERU / OISE
nouvelle affectation : BEAUVAIS III + IUFM / OISE

COGNET Sylviane

poste occupé : ROANNE SUD / LOIRE
nouvelle affectation : RIOM COMBRAILLES / PUY DE DOME

COPPIN Régis

poste occupé : SAINT QUENTIN III / AISNE
nouvelle affectation : CHAUNY / AISNE

COTA Marie Josette

poste occupé : St GERMAIN EN LAYE II + IUFM / YVELINES
nouvelle affectation : SAINT GERMAIN V + IUFM / YVELINES

COUTURAT Pierre Louis

poste occupé : TOGO /
nouvelle affectation : NIMES II / GARD

DEL'GUIDICE Jacques

poste occupé : NIMES II / GARD
nouvelle affectation : MIRAMAS / BOUCHES DU RHONE

DESCHAMPS Roger

poste occupé : NOYON / OISE
nouvelle affectation : COMPIEGNE / OISE

DORDEZON Denis

poste occupé : BLAYE / GIRONDE
nouvelle affectation : BORDEAUX BLANQUEFORT / GIRONDE

DOUCET Elisabeth

poste occupé : Loire Atlantique AIS 1 / LOIRE ATLANTIQUE
nouvelle affectation : CHOLET III AIS / MAINE ET LOIRE

DRANCEY Patrick

poste occupé : VAL DE SEULLES / CALVADOS
nouvelle affectation : VALLEE DE L'ODON / CALVADOS

DREMEAU Jacques

poste occupé : LAVAL II / MAYENNE
nouvelle affectation : SAINT LO ADJ IA / MANCHE

DUCHATEAU Bernard

poste occupé : BEZONS / VAL D'OISE
nouvelle affectation : Nantes Nord sur Erdre/ LOIRE ATLANTIQUE

DUPIN DE SAINT CYR Danièle

poste occupé : SAINT ANDRE / REUNION
nouvelle affectation : TOURNEFEUILLE / HAUTE GARONNE

FABRE Claude

poste occupé : PAPEETE MARQUISES DU NORD /
nouvelle affectation : MONTPELLIER VILLAGES / HERAULT

FAINZANG Bernard

poste occupé : ARGENTEUIL NORD / VAL D'OISE
nouvelle affectation : AUCH I / GERS

FLAVIER Fernande

poste occupé : TOULOUSE AIS SUD / HAUTE GARONNE
nouvelle affectation : TOULOUSE IUFM / HAUTE GARONNE

FLOCHEL Pierre

poste occupé : AUDRUICQ / PAS DE CALAIS
nouvelle affectation : VENDIN LE VIEIL / PAS DE CALAIS

FOLK Léon

poste occupé : SAINT CLAUDE / JURA
nouvelle affectation : LE LAMENTIN / MARTINIQUE

FOURNERET Françoise

poste occupé : CHEVREUSE / YVELINES
nouvelle affectation : VERSAILLES AIS II / YVELINES

FOURNIER Antoine

poste occupé : ISSOIRE / PUY DE DOME
nouvelle affectation : NORD EST / MARTINIQUE

FOURNIER BERGERON Marie Claude

poste occupé : LA DOMBES / AIN
nouvelle affectation : JASSANS RIOTTIER / AIN

FREDERIC Jacqueline

poste occupé : DRANCY / SEINE SAINT DENIS
nouvelle affectation : EPINAY SUR ORGE / ESSONNE

Mouvement 1998 - Premier degré

FROGER Geneviève

poste occupé : TOURNON / ARDECHE
nouvelle affectation : LA SEYNE SUR MER / VAR

GAMBARD Michel

poste occupé : SAINT BRICE SARCELLES / VAL D'OISE
nouvelle affectation : VEXIN / VAL D'OISE

GARCIA Anne Marie

poste occupé : FONTENAY SOUS BOIS / VAL DE MARNE
nouvelle affectation : Neuilly sur Marne / SEINE SAINT DENIS

GAUDELET Nicole

poste occupé : SAINTE GENEVIEVE DES BOIS / ESSONNE
nouvelle affectation : EVRY I ADJ IA / ESSONNE

GAUTIER Jean

poste occupé : ENS GEN HIST GEO / PUY DE DOME
nouvelle affectation : BRIANCON / HAUTES ALPES

GOTTEL Pierre

poste occupé : ECOUEN / VAL D'OISE
nouvelle affectation : L'HAUTIL / VAL D'OISE

GUERRINI Jean Etienne

poste occupé : AMIENS II / SOMME
nouvelle affectation : MONTDIDIER / SOMME

GUTH René

poste occupé : BRIEY I / MEURTHE ET MOSELLE
nouvelle affectation : METZ EST / MOSELLE

HAMBY Jean Paul

poste occupé : GAGNY / SEINE SAINT DENIS
nouvelle affectation : LIVRY GARGAN / SEINE SAINT DENIS

HANRY Jean

poste occupé : SAINT AMAND LES EAUX / NORD
nouvelle affectation : IEN ADJ LILLE / NORD

HERVE Gérard

poste occupé : JONZAC / CHARENTE MARITIME
nouvelle affectation : Rochefort Ouest / CHARENTE MARITIME

HERY Françoise

poste occupé : VALOGNE / MANCHE
nouvelle affectation : CHERBOURG HAGUE / MANCHE

HIRT Alain

poste occupé : TULLE NORD + AIS / CORREZE
nouvelle affectation : AIS VERGEZE / GARD

HISIGER Raymond

poste occupé : METZ AIS / MOSELLE
nouvelle affectation : QUIMPER V + AIS / FINISTERE

HORNEZ Alain

poste occupé : DOUAI SUD EST + IUFM / NORD
nouvelle affectation : LILLE MARCQ EN BAROEUL / NORD

JAFFRELOT Colette

poste occupé : FOS SUR MER / BOUCHES DU RHONE
nouvelle affectation : MARSEILLE XV / BOUCHES DU RHONE

JEAN Michel

poste occupé : VALENCIENNES SAINT SAULVE / NORD
nouvelle affectation : SAINT AMAND LES EAUX / NORD

JOSEPHINE René

poste occupé : RIVIERE SALEE / MARTINIQUE
nouvelle affectation : LE FRANCOIS / MARTINIQUE

JOURDAN Philippe

poste occupé : ANNEMASSE II / HAUTE SAVOIE
nouvelle affectation : SAINT ETIENNE I ADJ IA / LOIRE

KLEMENTIK Michel

poste occupé : CAMBODGE /
nouvelle affectation : TRINITE / MARTINIQUE

KROSNICKI Jean Marie

poste occupé : BRIANCON / HAUTES ALPES
nouvelle affectation : ANNEMASSE II / HAUTE SAVOIE

LALLEMAND Jean Paul

poste occupé : REMIRE MONTJOLY / GUYANE
nouvelle affectation : LE VIGAN SOMMIERES / GARD

LE BORGNE DE KAOUEL Florence

poste occupé : MONTPELLIER VILLAGES / HERAULT
nouvelle affectation : MARSEILLE IUFM / BOUCHES DU RHONE

LECOCQ Raymond

poste occupé : ROANNE OUEST / LOIRE
nouvelle affectation : ORANGE / VAUCLUSE

LEFEUVRE Hervé

poste occupé : LE HAVRE I / SEINE MARITIME
nouvelle affectation : ASNIERES II / HAUTS DE SEINE

LELEU GALLAND Eve

poste occupé : PONT SAINT MAXENCE / OISE
nouvelle affectation : SENLIS / OISE

LELOUP Marie Hélène

poste occupé : TROYES / AUBE
nouvelle affectation : SAINT JULIEN / AUBE

LEMONNIER Réjane

poste occupé : LE HAVRE V + AIS / SEINE MARITIME
nouvelle affectation : LE HAVRE I / SEINE MARITIME

LESNE Robert

poste occupé : Bois Colombes Asnières I / HAUTS DE SEINE
nouvelle affectation : COLOMBES II / HAUTS DE SEINE

LIA Nicole

poste occupé : ANGOULEME V / CHARENTE
nouvelle affectation : BORDEAUX AIS OUEST / GIRONDE

LOOTEN Marie Christine

poste occupé : VERSAILLES I / YVELINES
nouvelle affectation : SAINT GERMAIN III / YVELINES

LOUVOIS Eric

poste occupé : VALENCIENNES CONDE / NORD
nouvelle affectation : ALES I / GARD

LOWY Frédéric

poste occupé : MONTAIGU / VENDEE
nouvelle affectation : ANCENIS / LOIRE ATLANTIQUE

LUCE Marie Pierre

poste occupé : ORSAY / ESSONNE
nouvelle affectation : Ste Geneviève des Bois / ESSONNE

MAILLARD René

poste occupé : STENAY / MEUSE
nouvelle affectation : LONGWY II / MEURTHE ET MOSELLE

MALASSINGNE Mauricette

poste occupé : MEAUX I / SEINE ET MARNE
nouvelle affectation : MELUN IV / SEINE ET MARNE

MARTINEZ Emile

poste occupé : 5EME CIRC CALEDONIE /
nouvelle affectation : SAINT ANDRE / REUNION

MICOSSI Michel

poste occupé : LONS LE SAULNIER IV / JURA
nouvelle affectation : ROANNE SUD / LOIRE

MILLANGE Olivier

poste occupé : CARMAUX / TARN
nouvelle affectation : LORMONT / GIRONDE

MONSERIE Marie Claude

poste occupé : L'HAUTIL / VAL D'OISE
nouvelle affectation : ARGENTEUIL NORD / VAL D'OISE

MOREL BARNICHON Christiane

poste occupé : RIOM LIMAGNE / PUY DE DOME
nouvelle affectation : CHAMALIERES / PUY DE DOME

NAUMOVIC Véronique

poste occupé : NEUILLY SUR MARNE / SEINE SAINT DENIS
nouvelle affectation : TOURS CENTRE / INDRE ET LOIRE

NOEL PRIGENT Françoise

poste occupé : VERSAILLES IV AIS II / YVELINES
nouvelle affectation : VIROFLAY / YVELINES

OZAN Gérard

poste occupé : ZEP Montfermeil + ZEP / SEINE ST DENIS
nouvelle affectation : 34 circ. coord. ZEP/ SEINE St DENIS

PASSAT Daniel

poste occupé : RIEUX / HAUTE GARONNE
nouvelle affectation : Toulouse AIS Sud / HAUTE GARONNE

PEROL Jean Pierre

poste occupé : SAINT GERMAIN III / YVELINES
nouvelle affectation : SAINT GERMAIN II + IUFM / YVELINES

PERRIN Charles

poste occupé : CHAROLLES / SAONE ET LOIRE
nouvelle affectation : LE CREUSOT / SAONE ET LOIRE

Mouvement 1998 - Premier degré

PETIT Michel

poste occupé : SAINT ETIENNE VIII + IUFM / LOIRE
nouvelle affectation : SAINT ETIENNE III AIS / LOIRE

PHILIPPE Thierry

poste occupé : ROCHEFORT OUEST / CHARENTE MARITIME
nouvelle affectation : MORLAIX II / FINISTERE

PHILIPPON Bernard

poste occupé : YSSINGEAUX / HAUTE LOIRE
nouvelle affectation : ROANNE OUEST / LOIRE

PICANO Claude

poste occupé : CHARTRES V ADJ IA / EURE ET LOIR
nouvelle affectation : AIX III / BOUCHES DU RHONE

PIERREL Bertrand

poste occupé : CHÂTEAU SALINS / MOSELLE
nouvelle affectation : EPINAL II / VOSGES

PLATIER Jacqueline

poste occupé : VEXIN / VAL D'OISE
nouvelle affectation : SAINT BRICE SARCELLES / VAL D'OISE

POINSOT Daniel

poste occupé : NERAC / LOT ET GARONNE
nouvelle affectation : BLAYE / GIRONDE

POIRIER James

poste occupé : MAROC /
nouvelle affectation : CANNES / ALPES MARITIMES

PROUST Alain

poste occupé : OUEST DEUX SEVRES / DEUX SEVRES
nouvelle affectation : La Rochelle Sud / CHARENTE MARITIME

PY Jean Louis

poste occupé : METZ EST / MOSELLE
nouvelle affectation : METZ SAINT VINCENT / MOSELLE

QUENARDEL Josette

poste occupé : VAL EST / VAL D'OISE
nouvelle affectation : 25 EME CIRCONSCRIPTION / PARIS

REGNAULT Michel

poste occupé : MONTARGIS EST / LOIRET
nouvelle affectation : Loire Atlantique AIS 1 / LOIRE ATLANTIQUE

RENAUDEAU Guy

poste occupé : NANTES EST / LOIRE ATLANTIQUE
nouvelle affectation : NANTES ADJ IA / LOIRE ATLANTIQUE

ROBIOLLE Claude

poste occupé : VALLEE DE L'ODON / CALVADOS
nouvelle affectation : CAEN COUVRECHEF ADJ IA / CALVADOS

ROSTY Claire

poste occupé : ORLEANS CENTRE + AIS / LOIRET
nouvelle affectation : CHEVREUSE / YVELINES

SANNIER Jean

poste occupé : SAINT VALERY EN CAUX / SEINE MARITIME
nouvelle affectation : AMIENS ADJ IA / SOMME

SANZ Michel

poste occupé : MONTAUBAN III / TARN ET GARONNE
nouvelle affectation : RIEUX VOLVESTRE / HAUTE GARONNE

SCHMITT Jean Louis

poste occupé : COMPIEGNE / OISE
nouvelle affectation : RHONE AIS II / RHONE

SEREN Annie

poste occupé : COTE D'IVOIRE /
nouvelle affectation : ANTONY / HAUTS DE SEINE

SIBILLE Michel

poste occupé : TOUL / MEURTHE ET MOSELLE
nouvelle affectation : NANCY II / MEURTHE ET MOSELLE

SIMONNET Jean Claude

poste occupé : LAVAL IV / MAYENNE
nouvelle affectation : LAVAL II / MAYENNE

TARAUD Xavier

poste occupé : MIRAMAS / BOUCHES DU RHONE
nouvelle affectation : MARSEILLE XIV / BOUCHES DU RHONE

TOUPRY Denis

poste occupé : HESDIN / PAS DE CALAIS
nouvelle affectation : CAMBRAI / NORD

TRUCHET Jean

poste occupé : SENS I / YONNE
nouvelle affectation : SAINT JEAN DE MAURIENNE / SAVOIE

VANCOMPERNOLLE Michelle

poste occupé : MONTREUIL SUR MER / PAS DE CALAIS
nouvelle affectation : TOURCOING RONCQ / NORD

VINAY Pierre

poste occupé : AIS IV + IUFM (CNESPET) / HAUTS DE SEINE
nouvelle affectation : CNEFEI / CNEFEI

VOLCKRICK Michel

poste occupé : VENDIN LE VIEIL / PAS DE CALAIS
nouvelle affectation : DOUAI SUD EST + IUFM / NORD

WEBER Maurice

poste occupé : TOURS CENTRE / INDRE ET LOIRE
nouvelle affectation : DOLE / JURA

ZANONI Marc

poste occupé : ARPAJON / ESSONNE
nouvelle affectation : AUBENAS II / ARDECHE

Mouvement 1998 - Information et orientation

BINET Françoise

poste occupé : PARIS / DRONISEP
nouvelle affectation : VERSAILLES (Nanterre)

DESGRANGES Daniel

poste occupé : DIJON / Dijon
nouvelle affectation : DIJON (Mâcon)

GROSBRAS Francine

poste occupé : CRETEIL / ONISEP
nouvelle affectation : VERSAILLES (Le Chesnay)

HUVET Richard

poste occupé : NANTES / Ancenis -1^{er} D
nouvelle affectation : NANTES (Laval)

JEHL Fernand

poste occupé : STRASBOURG / Strasbourg
nouvelle affectation : STRASBOURG (Bas-Rhin)

LEDOUX Louis-Georges

poste occupé : CRETEIL / Créteil
nouvelle affectation : MARTINIQUE (Fort-de-France)

Mouvement 1998 - IPR-IA

AYMES Jean

poste occupé : Limoges (Mathématiques)
nouvelle affectation : Toulouse (Mathématiques)

AUBERT Marc

poste occupé : Reims (STI)
nouvelle affectation : Grenoble (STI)

BARBARIT Gérard

poste occupé : Aix-Marseille (SES)
nouvelle affectation : Lyon (SES)

BARBIER Pierre

poste occupé : MAFPEN Lille
nouvelle affectation : Lille (Physique - Chimie)

BECK Michèle

poste occupé : Toulouse (EPS)
nouvelle affectation : Aix-Marseille (*) (EPS)

BONTEMPS Guy

poste occupé : IUFM de Montpellier (Mathématiques)
nouvelle affectation : Montpellier (Mathématiques)

BROSSARD James

poste occupé : Orléans-Tours (Anglais)
nouvelle affectation : Rennes (Anglais)

Mouvement 1998 - IPR-IA

BUSSER Bernard

poste occupé : Orléans-Tours (Lettres)
nouvelle affectation : Aix-Marseille (Lettres)

CAILLAT Alain

poste occupé : Amiens (Economie - Gestion)
nouvelle affectation : Versailles (Economie - Gestion)

CALDERON Claire

poste occupé : Caen (EVS)
nouvelle affectation : Versailles (*) (EVS)

CANET Jean-François

poste occupé : Nice (Mathématiques)
nouvelle affectation : IUFM de Montpellier

CAPITAN Pierre

poste occupé : Clermont-Ferrand (Economie - Gestion)
nouvelle affectation : Grenoble (*) (Economie - Gestion)

CESARO Joseph

poste occupé : Rouen (Mathématiques)
nouvelle affectation : Nice (*) (Mathématiques)

CHAPUIS Jacques

poste occupé : Créteil (Arts plastiques)
nouvelle affectation : Rennes (Arts plastiques)

CLEMENTE Edouard

poste occupé : Lille (Espagnol)
nouvelle affectation : Bordeaux (Espagnol)

DELAHAYE-MOREL Jeanine

poste occupé : Orléans-Tours (Education musicale)
nouvelle affectation : Paris (Education musicale)

DERLON Alain

poste occupé : Aix-Marseille (EPS)
nouvelle affectation : La Réunion (EPS)

DESERT Jacques

poste occupé : Lille (Lettres)
nouvelle affectation : Clermont-Ferrand (*) (Lettres)

FELLONEAU Claude

poste occupé : Nancy-Metz (Mathématiques)
nouvelle affectation : Amiens (Mathématiques)

FROMNTAUD Daniel

poste occupé : Orléans-Tours
nouvelle affectation : IUFM Orléans-Tours

GAUTHERON Jacques

poste occupé : Rennes (Economie - Gestion)
nouvelle affectation : Grenoble (Economie - Gestion)

GRANIER Gérard

poste occupé : Orléans-Tours (Histoire - Géographie)
nouvelle affectation : Rouen (Histoire - Géographie)

GUILLOU Jean-Claude

poste occupé : Toulouse (SVT)
nouvelle affectation : La Réunion (SVT)

HAILLANT Jean-Marie

poste occupé : Caen (Lettres)
nouvelle affectation : Rouen (Lettres)

KAVOUDJAN Martine

poste occupé : Lille (Lettres)
nouvelle affectation : Montpellier (Lettres)

LACROSAZ Marie-Claude

poste occupé : Lyon (EVS)
nouvelle affectation : Clermont-Ferrand (EVS)

LAGROUE Jean-Pierre

poste occupé : Limoges (STI)
nouvelle affectation : Toulouse (STI)

LEFORT Patrick

poste occupé : Strasbourg (STI)
nouvelle affectation : Lyon (STI)

LEFRANCOIS Michèle

poste occupé : Rennes (Anglais)
nouvelle affectation : Rouen (Anglais)

LEGRAS Jean-Claude

poste occupé : IA / DSDEN Meurthe-et-Moselle
nouvelle affectation : Dijon (EVS)

MICHON Eric

poste occupé : Nancy-Metz (Education musicale)
nouvelle affectation : Orléans-Tours (Education musicale)

NEUVILLE François

poste occupé : Versailles (Histoire - Géographie)
nouvelle affectation : Bordeaux (Histoire - Géographie)

PAUL Patrice

poste occupé : Toulouse (Anglais)
nouvelle affectation : Lille (Anglais)

PENNINCKX Jacqueline

poste occupé : Amiens (Mathématiques)
nouvelle affectation : Versailles (Mathématiques)

POUZALGUES Evelyne

poste occupé : Aix-Marseille (Lettres)
nouvelle affectation : La Réunion (Lettres)

RAGE Michel

poste occupé : Lyon (STI)
nouvelle affectation : Clermont-Ferrand (STI)

RIEU Alain

poste occupé : Grenoble (STI)
nouvelle affectation : Aix-Marseille (STI)

ROMNEY Robert

poste occupé : Rennes (Anglais)
nouvelle affectation : Guadeloupe (Anglais)

RUBAUD Marc

poste occupé : Poitiers (STI)
nouvelle affectation : Toulouse (*) (STI)

SEMEL Christian

poste occupé : Nancy-Metz
nouvelle affectation : IUFM Créteil

STOUDER Paul

poste occupé : Rouen (Histoire - Géographie)
nouvelle affectation : Versailles (Histoire - Géographie)

THELLIER Didier

poste occupé : Strasbourg (SVT)
nouvelle affectation : Besançon (SVT)

TOURETTE Jean-Noël

poste occupé : Bordeaux (Espagnol)
nouvelle affectation : Toulouse (Espagnol)

VIDECOQ Michel

poste occupé : Nantes (EPS)
nouvelle affectation : Toulouse (*) (EPS)

VOISIN Annick

poste occupé : Dijon (Mathématiques)
nouvelle affectation : Créteil (Mathématiques)

WETZEL Laurent

poste occupé : Reims (Histoire - Géographie)
nouvelle affectation : Rouen (Histoire - Géographie)

(*) indique que la nomination n'est pas encore réalisée – En attente de renseignements supplémentaires.

**Communiquer
avec le SI.EN-FEN**

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Minitel : 3615 FEN code INS

(mise à jour chaque jeudi)

Internet : e-mail sien@fen.fr

Mouvement 1998 - Enseignement technique et professionnel

ALBERT Monique

poste occupé : PARIS (Lettres sur poste Eco-Gestion)
nouvelle affectation : PARIS (Lettres)

BARANT Bernard

poste occupé : LILLE (STI)
nouvelle affectation : CRETEIL (STI)

BICCHIERAY Joséphine

poste occupé : CORSE (STI)
nouvelle affectation : GRENOBLE (STI)

BIENAIME Isabelle

poste occupé : DIJON (SBSSA sur poste Eco-Gestion)
nouvelle affectation : BESANCON (SBSSA)

BIGER Michel

poste occupé : NANTES (STI)
nouvelle affectation : RENNES (STI)

BOSSUET Maryse

poste occupé : ESPEMEN
nouvelle affectation : CRETEIL (Lettres-Histoire)

CHAPEY Alain

poste occupé : NICE (Eco-Gestion Adm et fin)
nouvelle affectation : NICE (Economie Gestion)

DECROCQ José

poste occupé : CAEN (Formation continue)
nouvelle affectation : TOULOUSE (Formation continue)

ETZOL Elizabeth

poste occupé : GUADELOUPE (Formation continue)
nouvelle affectation : GUADELOUPE (Lettres-Histoire)

FERRAGNE Dominique

poste occupé : VIETNAM (Maths-sciences)
nouvelle affectation : PARIS (Maths-sciences)

GAUTIER Jean

poste occupé : CLERMONT-FERRAND (Hist-Géo)
nouvelle affectation : AIX-MARSEILLE (1er degré)

GAY Philippe

poste occupé : ORLEANS-TOURS (Ens. artistiques)
nouvelle affectation : VERSAILLES (Ens. artistiques)

GRIMAULT Mireille

poste occupé : PARIS (Ens art sur poste Maths-sciences)
nouvelle affectation : PARIS (STI)

LABICHE Jean-Pierre

poste occupé : VERSAILLES (Lettres-Histoire)
nouvelle affectation : LIMOGES (Lettres-Histoire)

LAMY Chantal

poste occupé : Congé
nouvelle affectation : BORDEAUX (STI)

LENAS Jean-Pierre

poste occupé : POITIERS (Formation continue)
nouvelle affectation : ORLEANS-TOURS (Lettres-Anglais)

PICOT Guy

poste occupé : CAEN (Maths-sciences)
nouvelle affectation : AMIENS (Maths-sciences)

RENAULT Michel

poste occupé : POITIERS (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : LIMOGES (Eco-Gestion Adm et fin)

ROUX Jacques

poste occupé : REUNION (Maths-sciences)
nouvelle affectation : GUADELOUPE (Maths-sciences)

TEJEDOR Manuel

poste occupé : VERSAILLES (STI)
nouvelle affectation : PARIS (STI)

TRACHET Nelly

poste occupé : VERSAILLES (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : VERSAILLES (Formation continue)

La CAPN réunie le 27 mai a eu à se prononcer sur les demandes émanant de 48 collègues ET ou EG (60 demandes en 1997).

La baisse des demandes de mutation est une des conséquences du réétiquetage des postes ; cependant celui-ci n'a pas entraîné, au sein des académies ni entre elles-ci, le redéploiement espéré et n'a pas donc permis de rééquilibrer les charges de chacun et de mieux veiller ainsi au bon fonctionnement de l'enseignement technique et professionnel.

A ce jour 74 postes d'IEN ET ou EG restent vacants (cf. tableau ci-dessous). Malheureusement le nombre peu élevé de sortants de centres de formation (25) ne suffira pas à combler ce déficit. Il est urgent que la DPATE prenne en compte cette situation et prévoie un recrutement d'IEN en nombre suffisant dès la session 1999.

De plus le SI.EN souhaite que le ministère cesse de supprimer des postes, comme cela vient d'être le cas à Aix-Marseille (suppression de deux postes économie-gestion) ; si dans cette académie les postes économie gestion étaient excédentaires, il convenait alors d'envisager leur transformation en postes d'enseignement général : par exemple en mathématiques (actuellement 1 IEN pour plus de 120 établissements et 400 enseignants)...

A l'heure où Monsieur le Ministre annonce, lors de l'ouverture de la table ronde Enseignement Professionnel, qu'il « faut passer à l'offensive pour que l'enseignement professionnel et technique français, de bonne qualité, soit mieux perçu et mieux reconnu à l'échelon national » 2 postes d'IEN-ET sont supprimés. Cela est une façon bien saugrenue de passer à l'offensive !!!

Marie-Paule COLLET

Postes vacants au 28 mai 1998

FORMATION CONTINUE	3 : Amiens ; Caen ; Poitiers
LETTRES	2 : Dijon ; Orléans-Tours
LETTRES-HISTOIRE	2 : Lille ; Versailles
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1 : Clermont-Ferrand
LETTRES- ANGLAIS	2 : Nantes ; Caen
ANGLAIS	1 : Lyon
MATHS-SCIENCES	8 : Caen ; Lyon ; Paris ; Reims ; Rennes (2) ; Versailles ; Réunion
STI	23 : Aix-Marseille ; Besançon ; Clermont-Ferrand (2) ; Corse ; Lille ; Lyon (2) ; Nancy-Metz (2) ; Nantes (4) ; Nice ; Poitiers (2) ; Rennes ; Rouen ; Versailles (4)
ARTS APPLIQUES	3 : Lyon ; Nancy-Metz ; Orléans-Tours
S.B.S.S.A.	7 : Amiens ; Créteil ; Lyon ; Nancy-Metz ; Orléans-Tours ; Poitiers ; Rennes
ECONOMIE-GESTION	22 : Aix-Marseille (2) ; Besançon (2) ; Bordeaux (2) ; Corse ; Créteil ; Dijon (2) ; Orléans-Tours ; Paris ; Poitiers ; Reims ; Rouen (2) ; Versailles (2)
ECONOMIE-GESTION A F	Caen ; Rennes ; Rouen ; Nice

Intervention des inspecteurs en entreprise

La formation en entreprise fait partie intégrante de la formation des apprentis ou des élèves en alternance sous statut scolaire. Les inspecteurs chargés du contrôle de la formation sont donc amenés à prendre en considération ce lieu de formation.

Pour ce qui est de l'apprentissage, le contrôle de la formation en entreprise est prévue dans le code du travail mais son application reste cependant floue et les interventions ont le plus souvent lieu pour traiter de contentieux.

De plus les inspecteurs peuvent être amenés à s'interroger sur la nature des interventions en entreprise car celles-ci n'ont plus lieu pour délivrer un agrément il ne s'agit que de contrôle a pos-

teriori et il est difficile de croire que l'intervention ponctuelle peut permettre, à elle seule, de garantir la qualité de la formation.

Pour ce qui est de la formation sous statut scolaire, l'intervention des Inspecteurs est encore plus floue alors que se développe le Contrôle en cours de formation et que les Inspecteurs doivent veiller au bon déroulement des examens. Pour réussir le CCF c'est pourtant bien en amont qu'il est nécessaire d'agir ; des actions sont développées avec les branches professionnelles, les inspecteurs interviennent dans la formation des tuteurs mais l'intervention en entreprise reste limitée.

La question de l'inspection des professeurs en entreprise est posée ; une vision trop res-

trictive de l'inspection est à éliminer et il est indispensable de prendre en compte l'implication de l'enseignant dans la mise en oeuvre des périodes de formation en milieu professionnel. L'inspection des enseignants peut donc aussi se faire lors de visites en entreprise ce qui peut parfois mettre mal à l'aise l'enseignant si celui-ci n'a pas été suffisamment informé au préalable mais en même temps cette nouvelle forme d'inspection peut le redynamiser, le stimuler, le conforter dans son action.

Les interventions en entreprise restent limitées également du fait de l'alourdissement des tâches de l'inspecteur qui ne possède pas hélas le don d'ubiquité ; un choix doit donc être effectué

au détriment notamment du contrôle en entreprise mais doit-on encore s'interroger sur nos priorités après les déclarations de notre ministre ? De plus les interventions en entreprises entraînent forcément plus de déplacement au moment où on demande aux inspecteurs de travailler plus avec moins de moyens.

L'alternance ne peut réussir que si plusieurs conditions se trouvent réunies : concertation, partenariat et qualité ; aussi il est urgent d'oeuvrer dans le sens d'une clarification générale des missions pour en définir les objectifs, les procédures et les modalités. La prochaine circulaire signée par la DESCO et l'Inspection Générale apportera t-elle des réponses ?

Marie-Paule COLLET

Pub Nathan

Un doyen pour tous les inspecteurs territoriaux ?

Des publications récentes donnent un nouvel éclairage sur le fonctionnement de corps d'inspection, au sein des Académies. Citons-en trois :

- le dossier d'étude professionnel, intitulé «Contribution à l'efficacité du système éducatif», établi à l'ESPEMEN par deux collègues Nadine BIF-DUSSART et Alain CHAPEY en 95-96 ;

- l'enquête effectuée par le SI.EN-FEN, en décembre 1997, par notre collègue Jean-Marc BOLINET (cf. bulletin SI.EN n° 47 de mai 1998) ;

- le rapport PAIR, présenté le 1er avril 1998.

Des constats, des recommandations sont effectués. Des évolutions sont attendues par l'institution, elle-même. Le dossier d'étude sur la coordination des activités des IEN-ET fait ressortir l'utilité d'une organisation collective qui renforcerait la reconnaissance du corps d'inspecteurs E.T., aussi bien en interne (vis à vis des services académiques) qu'en externe, auprès de nos partenaires (les régions par exemple). Cette utilité est confirmée par l'enquête de notre syndicat puisque, plus de la majorité des inspecteurs de l'enseignement technique et professionnel dans les académies ont, depuis quelques années, un correspondant parfois appelé doyen.

Enfin, le rapport PAIR, favorable à un corps unique d'inspection, propose un travail collectif d'évaluation regroupant tous les inspecteurs dans un Service Académique de la Pédagogie. Doté d'un support logistique, ce service aurait un chef, un inspecteur «désigné» par le Recteur, ou, selon nos préférences, élu par ses pairs.

Notre organisation syndicale doit, dès maintenant, en tirer toutes les conséquences. Si nous désirons obtenir un corps unique aux missions diversifiées, nous devons nous placer dans cette logique.

Dégageons, ici, quelques principes fondamentaux :

Principe 1 : UNE SEULE ORGANISATION IDENTIQUE A TOUS LES CORPS D'INSPECTION DANS CHAQUE ACADEMIE.

L'élection d'un coordonnateur commun à l'ensemble des inspecteurs serait une première étape à atteindre, avec l'accord du Recteur. (à débattre).

Principe 2 : UNE LOGISTIQUE DES MOYENS, TRANSPARENTE, COMMUNE ET EQUITABLE.

L'efficacité de notre travail exige des moyens. Si nous réclamons, toujours, une dotation financière pour nos déplacements, et des secrétariats adaptés à nos besoins spécifiques. Il est aussi urgent de rééquilibrer les charges de travail dans les académies et entre les académies.

En conclusion, sachons, dès maintenant engager une réflexion plus large sur les conditions de la mise en place d'un Service académique de la Pédagogie de tous les corps d'inspection, comme le propose le rapport PAIR. Sommes-nous, enfin prêts à travailler ensemble avec un seul doyen ou coordonnateur dans chaque académie ?

Bernard DE GUNTEN

Mise en oeuvre sans concertation du rapport Pair

Le ministre a demandé aux recteurs d'étudier la faisabilité d'une mise en oeuvre de certaines mesures du rapport PAIR à compter de janvier 1999.

La création des établissements du 1^{er} degré n'apparaît plus. Il s'agirait de constituer deux filières : l'une administrative, l'autre pédagogique.

Filière administrative

· Niveau 1 : directeurs d'école et chefs d'établissements (abandon des établissements du 1^{er} degré).

· Niveau 2 : un secteur englobant une trentaine d'établissements du 2nd degré et les écoles correspondantes, piloté par un administrateur scolaire (IEN, IPR-IA, chef d'établissement).

· Niveau 3 : le Collège des recteurs (recteurs + vice-recteurs (ex-IA/DSDEN)).

Cela implique une redistribution des compétences administratives et des moyens entre le niveau académique, départemental et le secteur.

Filière pédagogique

· Un corps d'inspection constitué des IEN et des IPR-IA.

· Un I.G. d'académie sous la tutelle du recteur.

MISSIONS DES INSPECTEURS : inspection, évaluation (personnels et établissements), animation, formation. (Les missions seraient donc pédagogiques).

Commentaires

A minima, pour nous, ce dispositif implique - dans un délai à définir - un corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées.

Le maintien de la territorialité est aussi une de nos préoccupations.

Si la territorialité apparaît pour la filière administrative, il n'en va pas de même pour la filière pédagogique.

L'accompagnement pédagogique des personnes et des établissements nécessite une certaine stabilité des équipes de pilotage en place, qu'il s'agisse des inspecteurs ou des membres de leur équipe.

Le maintien de la territorialité paraît important, y compris sur le plan pédagogique, et n'exclut en rien que les inspecteurs puissent exercer des missions transversales dans l'ensemble de l'académie.

Le dispositif présenté ne précise rien quant au devenir des équipes de circonscription.

Nous devons veiller à ce qu'elles ne disparaissent pas mais que, au contraire, des dispositifs similaires à celui du premier degré soient mis en place dans le second degré, qu'il s'agisse de l'enseignement général ou de l'enseignement technique et professionnel.

Modification du décret statutaire des Inspecteurs IEN et IPR-IA

Le ministère a mis à l'étude une modification de notre décret statutaire, portant évolution de la carrière IPR-IA, en particulier par la création d'une hors classe à l'échelle B pour ceux qui auront été titulaire IPR-IA durant au moins huit années .

Le nouveau décret devrait prendre effet au 1^{er} janvier 1998 et être signé avant la fin de cette année .

Si nous apprécions qu'un débouché de carrière soit ainsi proposé à nos collègues IPR-IA , limité toutefois à 100 collègues, nous regrettons que ce débouché prenne la forme d'une hors classe dont nous connaissons les effets pervers.

Nous regrettons aussi que le ministère n'ait pas engagé une réflexion d'ensemble sur le statut des inspecteurs, conduisant à la création d'un corps unique aux missions diversifiées.

Les actions que nous avons engagées et que nous saurons poursuivre et amplifier si nécessaire devront l'y conduire .

Michel LE BOHEC

Décret de 1990	Projet nouveau décret
Chapitre 1 article 3 Le corps des IPR-IA ne comporte qu'une seule classe comportant sept échelons.	Chapitre 1 article 3 Le corps des IPR-IA comprend 2 classes : a) la classe normale qui comprend sept échelons b) la hors classe qui comprend deux échelons.
Chapitre 2 article 10, 2 ^{ème} alinéa Ils peuvent opter pour le traitement indiciaire correspondant à leur situation antérieure à leur entrée en stage . Cette disposition ne peut toutefois avoir pour effet d'assurer aux intéressés un traitement supérieur à celui auquel ils peuvent prétendre lors de leur titularisation dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale.	Pendant cette période, ils peuvent opter pour le traitement indiciaire auquel ils auraient droit dans leur corps d'origine . Cette disposition ne peut toutefois avoir pour effet d'assurer aux intéressés un traitement supérieur à celui auquel ils peuvent prétendre lors de leur titularisation dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale.
Chapitre 3 . article 25	Chapitre 3 . article 25 Ajouter après la première phrase : Les IPR-IA stagiaires sont placés en position de détachement pendant la durée du stage.
Article 26	Ajouter un alinéa : Pendant le stage, les inspecteurs stagiaires peuvent opter pour le traitement indiciaire auquel ils auraient droit dans leur corps d'origine . Cette disposition ne peut toutefois avoir pour effet d'assurer aux intéressés un traitement supérieur à celui auquel ils peuvent prétendre lors de leur titularisation dans le corps des IPR-IA.
Article 27 Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude sont immédiatement titularisés dans le corps des IPR-IA	Article 27 Après les mots « sont titularisés » sont ajoutés les mots « dans la classe normale du corps des IPR-IA »
Article 29 Le corps des IPR-IA comporte 7 échelons	Article 29 La classe normale du corps des IPR-IA comporte 7 échelons
Article 30 L'avancement d'échelon.... à l'ancienneté	Article 26 Article 27 Article 29 Article 30 La hors classe du corps des IPR-IA comporte deux échelons. La durée du temps passé au premier échelon pour accéder au deuxième échelon est fixée à trois ans
	Article 30.1 Les nominations à la hors classe du corps des IPR-IA sont prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire nationale . Peuvent être inscrits au tableau d'avancement les inspecteurs ayant atteint le sixième échelon de la classe normale et justifiant de huit années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire dans le corps ou en position de détachement ou depuis leur détachement en qualité d'IPR-IA.

Concours de recrutement IPR-IA - Session 1998

ALLEMAND

1) BITSCH Marie-Reine Prof.agrégé - Strasbourg

ANGLAIS

1) LAYGUES Florence Prof.agrégé - Versailles
2) ADRIAN Hélène Prof.agrégé - Créteil

ARTS PLASTIQUES

1) ZENDEROUDI Marie Prof.agrégé - Paris

ECONOMIE ET GESTION

1) MASERAK Myriam Prof.agrégé - Lille
2) DIDIER Alain Prof.agrégé - Versailles
3) DUTOT Patrice Prof.agrégé - Versailles
4) HAUSSAIRE Alain Prof.agrégé - Grenoble

EDUCATION MUSICALE

1) WALECKX Denis Prof.agrégé - Montpellier
2) ELOIRE Jean Michel Prof.agrégé - Lille

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1) VIGNERON Alain Prof.agrégé - Reims
2) CASSAGNE Myriam Prof.agrégé - Toulouse
3) GROSDÉMANGE Gilles Prof.agrégé - Orléans-Tours
4) DUTARD Bernard Prof.agrégé - Amiens
Liste supplémentaire
1) M. MOURIER Jean-Luc Prof.agrégé - Versailles

ESPAGNOL

1) BAQUE Monique Prof.agrégé - Amiens

ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE

1) TESTENOIRE M-Louise Pers.de dir.1e cat.2e clas.- Créteil
2) TACH Patrick Pers.de dir.2e cat.1e clas.- Rouen
3) PROCHAZKA J-Yves Pers.de dir.2e cat.1e clas.- Lyon
4) LANGANAY Jean-Yves Pers.de dir.2e cat.1e clas.- Lyon
5) IELLI Denis Pers.de dir.2e cat.1e clas.-Montpellier
Liste supplémentaire
1) CHARPENTIER Pierre Per.Dir.2-1 - Besançon
2) BOURGUIGNON François IEN - Dijon
3) FOURNERET Françoise IEN - Versailles

HISTOIRE - GEOGRAPHIE

1) FEVRIER Chantal Prof.agrégé - Aix-Marseille
2) BIAGGI Catherine Prof.agrégé - Grenoble
3) CHABROL Jacqueline Prof.agrégé - Aix-Marseille
4) MME DESCHAMPS-SOUQUET Prof.agrégé - Lyon
5) GRASSET Jean-Paul Prof.agrégé - Bordeaux

LETTRES

1) CAILLET Vigor Prof.agrégé - Créteil
1ex) JESUS Scarlett Prof.agrégé - Guadeloupe
3) BEGUIN Michelle Prof.agrégé - Versailles
4) JUSTOME Sylvie Prof.agrégé - Paris
Liste supplémentaire
1) LOBIER Agnès Prof.agrégé - Montpellier
2) OUDIN Hubert Prof.agrégé - Reims
3) MILHAUD M-Lucile Prof.agrégé - Aix-Marseille

MATHEMATIQUES

1) ROSER Erick Prof.agrégé - Polynésie Française
2) LE COQ Josette Prof.agrégé - Hors académie (CIEP)
3) LAZAR Boris Maître de conf.1e cl. - Rennes
4) POUGET Jean-Pierre Prof.agrégé - Paris
5) ROHOU Claude Prof.agrégé - Versailles

PHILOSOPHIE

1) CHALULEAU Christine Prof.agrégé hors-classe - Lyon
1ex) DOLY Jacques Prof.de chaire sup. - Clermont-Ferrand

PORTUGAIS

1) CUREAU Réjane Prof.agrégé - Nancy-Metz

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

1) DREYER Michel Prof.agrégé - Strasbourg

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Mme DREISZKER A-Marie Prof.agrégé - Nancy-Metz
2) Mme POLES Anne Prof.agrégé - Bordeaux

SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

1) COISEUR François Prof.agrégé - Lille
2) GOSSELET Solange Prof.agrégé - Nice
2ex) SMEYERS Félix Prof.agrégé - Dijon
4) GUEHENNEUX Jacqueline IEN - Créteil
4ex) MADIER Jacques IEN - Versailles
6) VAREILLE Jean-Luc Prof.agrégé - Montpellier
7) FLAMAND Brigitte Prof.agrégé - Caen
Liste supplémentaire
1) KREMER Fernand Prof.agrégé - Nancy-Metz
2) JOUGLENS Pierre Prof.agrégé - Bordeaux
3) DESTRAC Jean Prof.agrégé - Paris

SCIENCES PHYSIQUES

1) EMERY Eric Prof.agrégé - Aix-Marseille
2) LE GOFF Robert Prof.agrégé - Créteil
3) ADALID Luis Prof.agrégé - Lyon
4) HOTTOIS Didier Prof.agrégé - Lille
5) PARENT Christiane Prof.agrégé - Versailles